



## COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 5 décembre 2011**

**Etaient présents :** Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, COLLETAZ Corinne, PETIT Christelle, CARRICO Paulo, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, BERSSET Patrick, HUGONNET Sylvie, NOVAKOSKI Yvan, DEL CIANCIO Aurélie, PALAZZI Ovidio.

**Absents excusés :** BEJANNIN Daniel, GANEVAL Mathias, PEOTTA Alain.

### **TRAVAUX « ROUTE DE JARGEAT »**

Le Maire présente l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 – Voirie et Réseaux Divers, qui prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à la réalisation de deux locaux à poubelles Impasse de la Braye et vers le poteau incendie et la mise en place d'un caniveau grille 20 x 20 en contrebas du chemin de la Croix. Le montant initial de ce marché est de 407 832,60 € HT, l'avenant de 13 517,90 €, ce qui représente une augmentation de 3.30%. Le conseil accepte cet avenant.

Des devis ont été demandés pour la pose d'une barrière, à gauche après la croix de Jargeat. Les deux propositions obtenues semblent élevées. Le coût pour l'achat direct et la pose par les employés communaux va être calculé.

Une pré-réception des travaux aura lieu le mardi 13 décembre.

### **TABLEAU DES EMPLOIS**

Trois agents des services techniques peuvent changer de grade par ancienneté. Ils passeraient d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à adjoint technique principal. Ce changement est accepté.

Mme Del Ciano Nicole ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le poste d'ATSEM, pour un temps de travail de 29 heures hebdomadaires est supprimé.

### **INDEMNITE AU TRESORIER**

M. Beaucher a quitté ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il a été remplacé par M. Schmitt. L'indemnité de conseil allouée annuellement au Trésorier, calculée en fonction des dépenses du budget, est donc attribuée au taux de 100% à M. Schmitt.

### **REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil fixe la rémunération brute des agents recenseurs comme suit : 1.15 € par feuille de logement et 1.90 € par feuille habitant.

### **VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE**

La commune a décidé, par délibération du 4 juillet, d'acheter la partie de la parcelle cadastrée D4, lieudit Les Chariondes, appartenant à Mme Crozat. M. Maire Jean-Louis, propriétaire de l'autre partie de cette parcelle, pour une surface de 32 ares, a proposé à la commune de lui vendre ce terrain boisé.

M. Trombert, agent ONF, a fait une estimation du bien qui s'élève à 10 200 € pour le boisement et 400 € pour le fond forestier. Le bois devra être exploité rapidement, car en cas de vents violents les arbres pourraient être arrachés du fait qu'il n'y a plus de végétation sur les parcelles qui l'entourent.

Le conseil municipal décide d'acheter la parcelle appartenant à M. Maire Jean-Louis au prix de 10 600 €.

### **VOIRIE « SUR GICLES »**

Les quatre propriétaires des maisons construites au lieudit « sur Gicles » ont demandé la rétrocession de la voirie de cette impasse à la commune. M. le Maire précise que, ne s'agissant pas d'un lotissement, aucun aménagement n'a été demandé lors de l'attribution des permis de construire. Il n'y a donc ni trottoir ni espace vert.

Le conseil municipal accepte de reprendre la voirie « sur Gicles », parcelle cadastrée A 936. Il demande à ce que soit précisé dans l'acte que la commune ne fera aucun aménagement ultérieurement à cette acquisition, mais qu'elle prend uniquement en charge, à compter de la signature de l'acte, l'entretien de l'existant.

Cette rétrocession se fera à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant pris en charge par la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- La mairie a reçu le 2 décembre une demande de Maître Coiffard, chargé de la vente du bâtiment à usage d'habitation, situé au 63 rue des peupliers, une demande de servitude de passage par le parking communal. Le conseil s'oppose à cette servitude. Un droit de passage a été accordé, pendant les travaux, pour l'activité de l'entreprise, il ne saurait être pérennisé.
- Les crédits pour le règlement des travaux de mise en séparatif de la rue des écoles sont inscrits au budget au chapitre 23 (marché de travaux). La réalisation ayant donné lieu à l'établissement d'une seule facture, le conseil vote le virement de crédits d'un montant de 9 197 € du chapitre 23 au chapitre 21.
- M. Cogne présente le nouveau tracé des sentiers pédestres qui traversent la commune.
- M. Cogne et M. Jacquot présente le projet de tracé de la voie verte. Le conseil demande à obtenir des renseignements complémentaires sur les contraintes liées à cette voie avant de se prononcer sur ce tracé.
- La commission « urbanisme et travaux » a décidé de lancer un appel à candidature pour un architecte – maître d'œuvre pour la création d'une maison des associations au plateau sportif et, un autre, pour la rénovation et l'agrandissement de la salle des fêtes place de la mairie. Un jury est constitué pour l'entretien avec les candidats et la sélection : M. le Maire, M. Cottin, M. Cogne, M. Berset et Mme Dubois-Sévenier.
- Animation périscolaire : une directrice a été recrutée. Ce centre fonctionnera le mercredi de 13 h 30 à 18 h 00 pendant les semaines scolaires et une semaine aux vacances de février et de Pâques. Il sera ouvert aux jeunes de 9 à 16 ans. La cotisation trimestrielle est fixée à 30 € maximum, avec tarif dégressif en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants par famille fréquentant ce centre.

La séance est levée à 21 h 00.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 8 décembre 2011

Guy Jacquot, Maire